

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations, d'exercer du jugement et de poser des hypothèses jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière servant à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces systèmes comprennent des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de réunions périodiques avec les hauts dirigeants, les membres de l'administration financière, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de questions liées à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.



Jürgen Schreiber
Le président et chef de la direction



Brad Lukow
Le vice-président exécutif et chef des finances

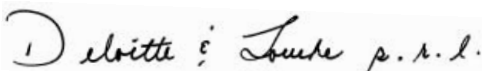
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices de 53 et de 52 semaines terminés à ces dates, respectivement. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 53 et de 52 semaines terminés à ces dates, respectivement, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

TORONTO (ONTARIO)
LE 12 FÉVRIER 2009

États consolidés des résultats

Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009 et exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2008	2007
Ventes	9 422 911 \$	8 478 382 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (note 2)	8 335 038	7 520 033
Amortissement	205 371	172 075
Bénéfice d'exploitation	882 502	786 274
Intérêts débiteurs (note 4)	63 952	52 873
Bénéfice avant impôts	818 550	733 401
Impôts sur les bénéfices (notes 2 et 5)		
Exigibles	254 159	249 834
Futurs	(821)	(6 874)
	253 338	242 960
Bénéfice net	565 212 \$	490 441 \$
Bénéfice net par action ordinaire (note 13) :		
De base	2,60 \$	2,27 \$
Dilué	2,60 \$	2,26 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009 et exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Bénéfices non répartis au début, tels que déclarés	1 580 888 \$	1 225 682 \$
Incidence de l'adoption de la nouvelle norme comptable du chapitre 3031, intitulé « Stocks », du <i>Manuel</i> (note 2)	(21 337)	(18 150)
Bénéfices non répartis au début, tels que retraités	1 559 551	1 207 532
Bénéfice net	565 212	490 441
Dividendes	(186 679)	(138 398)
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 13)	(61)	(24)
Bénéfices non répartis à la fin	1 938 023 \$	1 559 551 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009 et exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Bénéfice net	565 212 \$	490 441 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Variation du gain (de la perte) non réalisé(e) sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 1 605 \$ (65 \$ en 2007))	(3 148)	24
Variation du gain (de la perte) non réalisé(e) sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 167 \$ (12 \$ en 2007))	(337)	(23)
Montant du gain (de la perte) antérieurement non réalisé(e) constaté en résultat pour l'exercice (déduction faite des impôts de 145 \$ (82 \$ en 2007))	(204)	(160)
Autres éléments du résultat étendu	(3 689)	(159)
Résultat étendu	561 523 \$	490 282 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début		
Autres éléments du résultat étendu	(3 689)	(159)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin (note 17)	(3 442)\$	247 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

2008

2007

Actif

À court terme

Trésorerie	36 567 \$	27 588 \$
Débiteurs	448 476	372 306
Stocks (note 2)	1 743 253	1 545 599
Impôt à recouvrer	8 835	–
Impôts futurs (notes 2 et 5)	83 279	69 952
Charges payées d'avance et dépôts (note 3)	64 054	134 692

	2 384 464	2 150 137
--	-----------	-----------

Immobilisations corporelles (note 6)	1 442 135	1 126 513
--------------------------------------	-----------	-----------

Frais reportés (note 7)	47 213	32 966
-------------------------	--------	--------

Écart d'acquisition (note 8)	2 427 239	2 245 441
------------------------------	-----------	-----------

Autres actifs incorporels (note 9)	97 813	57 930
------------------------------------	--------	--------

Autres actifs	20 442	8 990
---------------	--------	-------

Total de l'actif	6 419 306 \$	5 621 977 \$
-------------------------	---------------------	---------------------

Passif

À court terme

Dettes bancaires (note 10)	240 844 \$	225 152 \$
Papier commercial (notes 10 et 16)	339 957	543 847
Dettes à court terme (note 10)	197 845	–
Créditeurs et charges à payer	1 018 505	990 545
Impôts à payer (note 2)	–	65 100
Dividendes à payer	46 709	34 686
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	–	298 990

	1 843 860	2 158 320
--	-----------	-----------

Dettes à long terme (note 11)	647 250	–
-------------------------------	---------	---

Autres passifs à long terme (note 12)	303 117	244 657
---------------------------------------	---------	---------

Impôts futurs (note 5)	46 988	30 171
------------------------	--------	--------

	2 841 215	2 433 148
--	-----------	-----------

Participation des franchisés	118 678	113 119
------------------------------	---------	---------

Capitaux propres

Capital-actions (note 13)	1 514 207	1 506 020
---------------------------	-----------	-----------

Surplus d'apport (note 14)	10 625	9 892
----------------------------	--------	-------

Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	(3 442)	247
--	---------	-----

Bénéfices non répartis (note 2)	1 938 023	1 559 551
---------------------------------	-----------	-----------

	1 934 581	1 559 798
--	-----------	-----------

	3 459 413	3 075 710
--	-----------	-----------

Total du passif et des capitaux propres	6 419 306 \$	5 621 977 \$
--	---------------------	---------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Jürgen Schreiber
Administrateur



David M. Williams
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009 et exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (note 2)	565 212 \$	490 441 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	219 955	181 418
Impôts futurs (note 2)	(821)	(6 874)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	3 436	4 165
Rémunération à base d'actions (note 14)	1 498	3 544
	789 280	672 694
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	(325 248)	(134 069)
Augmentation des autres passifs à long terme	45 609	48 464
Coûts d'ouverture d'établissements	(30 652)	(22 031)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	478 989	565 058
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(521 665)	(395 526)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	24 690	18 014
Acquisitions d'entreprises (note 3)	(243 901)	(139 833)
Dépôts (note 3)	88 522	(93 688)
Autres actifs	(12 212)	(1 714)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(664 566)	(612 747)
Activités de financement		
Dettes bancaires, montant net (note 10)	15 692	90 665
Papier commercial, montant net (note 10)	(203 350)	40 800
Émission de titres d'emprunt à court terme (note 10)	200 000	-
Émission de billets de série 2 (note 11)	450 000	-
Dettes à terme renouvelable, montant net (note 11)	200 000	-
Remboursement de billets de série 1 (note 11)	(300 000)	-
Frais de financement engagés	(6 050)	(20)
Participation des franchisés	5 559	(3 530)
Produit de l'émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	7 144	13 710
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	288	325
Rachat de capital-actions	(71)	(29)
Dividendes payés	(174 656)	(129 509)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	194 556	12 412
Augmentation (diminution) de la trésorerie	8 979	(35 277)
Trésorerie au début	27 588	62 865
Trésorerie à la fin	36 567 \$	27 588 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	63 893 \$	50 596 \$
Impôts sur les bénéfices payés	327 184 \$	280 393 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Description des activités

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences d'environ 1 151 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 66 centres de soins à domicile Home Health Care^{MD}. En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la Société consolide les établissements des franchisés.

Les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont la Société est le principal bénéficiaire. Ainsi, les établissements des franchisés sont assujettis à la consolidation par la Société. Comme les établissements des franchisés demeurent des personnes morales distinctes, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels doit faire face la Société.

La Société avait pris un arrangement avec une fiducie indépendante (la « fiducie ») dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et pour financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectuait au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. La fiducie constituait une EDDV dont la Société était le principal bénéficiaire. Par conséquent, la fiducie était assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. Les résultats d'exploitation de la fiducie ont été inclus dans les résultats d'exploitation consolidés de la Société jusqu'au 10 juin 2008, date à laquelle l'arrangement avec la fiducie a pris fin. Veuillez vous reporter à la note 16 pour une analyse complémentaire portant sur la fiducie.

Exercice

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. Les exercices 2008 et 2007 de la Société comprennent 53 et 52 semaines, respectivement.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart, de ses filiales, des établissements des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société ainsi que les résultats d'exploitation de la fiducie jusqu'au 10 juin 2008, date à laquelle l'arrangement avec la fiducie a pris fin. La totalité des soldes et des opérations intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La Société a recours aux estimations pour comptabiliser les éléments tels que les provisions pour stocks, les coûts associés au programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et autres impôts de même que pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des autres actifs incorporels et des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La Société constate les produits au moment où la marchandise est vendue, déduction faite des retours.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes de découverts bancaires de la Société et les marges de crédit utilisées par les établissements des franchisés pour répondre à leurs besoins d'exploitation et aux chèques non compensés.

Stocks

Les stocks se composent des stocks de marchandises et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend la totalité des dépenses directes et autres coûts appropriés engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La Société classe les remises et autres contreparties reçues d'un fournisseur à titre de réduction du coût des stocks, à moins que la remise ne se rapporte clairement au remboursement d'une charge particulière.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition, y compris l'intérêt capitalisé. L'intérêt est capitalisé au titre des propriétés détenues aux fins d'aménagement et des propriétés en cours d'aménagement. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. La Société doit soumettre ses actifs à long terme à un test de dépréciation au moins une fois par année.

Frais reportés

Coûts d'ouverture d'établissements

Certains coûts liés à l'ouverture de nouveaux établissements ou d'établissements réimplantés sont reportés et amortis dans le poste « Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation » selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition serait imputé aux résultats.

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux indiqués ci-dessous. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats.

Fichiers d'ordonnances	7 à 12 ans
Technologies mises au point	3 ans
Relations clients	5 à 25 ans
Autres	Indéfinie

Contrats de location

La Société loue la plupart de ses établissements et de ses locaux à bureaux. Les modalités varient quant à la durée et, en règle générale, elles permettent un renouvellement pour des périodes additionnelles. Le loyer minimal, y compris les indexations prévues, est passé en charges selon une formule linéaire sur la durée du bail, incluant toute période d'occupation gratuite. Les avantages incitatifs accordés par le propriétaire sont reportés et amortis à titre de réductions des charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la même période. La Société capitalise aux améliorations locatives les charges locatives au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers de l'établissement.

Les contrats de location peuvent comprendre des paiements additionnels relatifs à des impôts fonciers, à l'entretien et aux assurances. Ces montants sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD} (le « programme ») permet aux membres d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart^{MD}, Pharmaprix^{MD}, Shoppers Simply Pharmacy[®] et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} ainsi qu'aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care^{MD} et Murale^{MC} à raison de 10 points pour chaque dollar d'achat de produits et de services admissibles en plus de points additionnels applicables. Les membres peuvent échanger leurs points, conformément au tableau d'échange pour des primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les membres accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif du programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont le comportement habituel des membres du programme, les modèles d'échange futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux d'échange (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé, et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction du volume d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime de retraite à prestations déterminées non agréé.

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des salariés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des salariés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 14 ans et de 10 ans, respectivement.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 14. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes pour les options sur actions attribuées aux salariés et aux administrateurs après le 28 décembre 2002, selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les salariés et les administrateurs au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La Société établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts ¹	Prêts et créances	Coût après amortissement
Débiteurs à long terme ²	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dettes bancaires	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Papier commercial	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à court terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
<hr/>		
Dérivés	Classement	Évaluation
Dérivés sur taux d'intérêt ³	Couverture efficace des flux de trésorerie	Juste valeur
Dérivés sur contrats à terme d'actions ³	⁴	Juste valeur

¹ La valeur comptable des dépôts est incluse dans les charges payées d'avance et dépôts dans les bilans consolidés.

² La valeur comptable des débiteurs à long terme est incluse dans les autres actifs dans les bilans consolidés.

³ Les valeurs comptables des dérivés de la Société sont incluses dans les autres actifs, les créditeurs et charges à payer et les autres passifs à long terme dans les bilans consolidés.

⁴ La tranche des dérivés sur contrats à terme d'actions ayant trait aux unités gagnées en vertu du régime incitatif à long terme est désignée comme un instrument financier dérivé. Veuillez vous reporter à la note 14 pour une analyse complémentaire du régime incitatif à long terme.

Les instruments financiers qui sont mesurés au coût après amortissement sont initialement constatés à la juste valeur et ensuite au coût après amortissement, les gains et les pertes étant constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle survient le gain ou la perte. Les variations de juste valeur des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu. Les variations de juste valeur des instruments dérivés de la Société désignés comme des couvertures efficaces des flux de trésorerie sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu; les variations des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des couvertures efficaces sont constatées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu.

Coûts de transaction

La Société a adopté la méthode comptable selon laquelle les coûts de transaction sont additionnés aux actifs et aux passifs classés comme détenus à des fins autres que de transaction.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société se sert de dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de son papier commercial. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du régime incitatif à long terme (« RILT ».) Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les autres charges d'exploitation de l'exercice. Veuillez vous reporter à la note 14 pour une analyse complémentaire du RILT.

La Société définit, désigne et documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif et sa stratégie d'appréciation des risques sur lesquels reposent ses diverses opérations de couverture. La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, y compris lors de la nouvelle désignation, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsque de tels dérivés cessent d'exister ou d'être des couvertures efficaces, ou lorsque la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture, tous les gains ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net au cours de la même période que les gains ou les pertes correspondants des éléments couverts. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés connexes sont constatés en résultat net pour la période au cours de laquelle l'élément couvert cesse d'exister. Les variations de la juste valeur des dérivés de la Société représentent des opérations hors trésorerie et, en conséquence, elles ne sont pas constatées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

La Société n'a pas d'élément intégré appréciable dans des ententes contractuelles qui nécessitent une présentation séparée du contrat hôte auquel il est lié.

Participation des franchisés

La participation des franchisés représente l'investissement des franchisés dans l'actif net de leurs établissements.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable portant sur les informations à fournir concernant le capital (le « chapitre 1535 »). Ce chapitre exige la présentation d'informations quantitatives et qualitatives afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. La norme exige également que l'entité fournisse des informations sur le fait qu'elle s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise et, si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, sur les conséquences de cette inapplication. La norme prend effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Société a appliqué la nouvelle norme comptable au début de l'exercice considéré et sa mise en application n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la Société. Veuillez vous reporter à la note 18 pour les informations à fournir découlant de cette mise en application.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La Société a adopté deux nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers : le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 »), et le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – présentation » (le « chapitre 3863 »). Ces normes ont été publiées en décembre 2006 et ont remplacé le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». La nouvelle norme sur les informations à fournir accorde plus d'importance aux informations à fournir sur les risques découlant des instruments financiers ainsi que sur la façon dont l'entité gère ces risques. La nouvelle norme de présentation reprend les exigences en matière de présentation figurant dans le chapitre 3861 qui a été remplacé. Ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Société a appliqué les nouvelles normes comptables au début de l'exercice considéré et leur mise en application n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la Société. Veuillez vous reporter à la note 17 pour les informations à fournir découlant de cette mise en application.

Stocks

En juin 2007, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable concernant les stocks (le « chapitre 3031 »), laquelle est fondée sur la norme comptable internationale IAS 2, publiée par l'IASB, et a remplacé le chapitre 3030, intitulé « Stocks ». Le nouveau chapitre fournit des indications sur la détermination du coût des stocks et sa comptabilisation ultérieure en charges en plus d'exiger des informations connexes supplémentaires. La nouvelle norme permet également la reprise de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. La norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Société a appliqué la nouvelle norme comptable rétrospectivement au début de l'exercice considéré, avec retraitement des exercices antérieurs.

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2007, l'incidence de cette norme s'est traduite par une augmentation du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation, une diminution du bénéfice d'exploitation de 3 742 \$ et une diminution du bénéfice net de 3 187 \$, donnant lieu à une baisse du bénéfice net par action de base et dilué de 0,01 \$.

La mise en application de la nouvelle norme a entraîné une baisse du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 21 337 \$ et de 18 150 \$ en 2008 et en 2007, respectivement. Au 29 décembre 2007, l'incidence sur les soldes s'est traduite par une diminution des stocks de 31 925 \$, par une augmentation de l'actif d'impôts futurs de 9 863 \$ et par une diminution des impôts à payer de 725 \$.

Les stocks se composent des stocks de marchandises et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend la totalité des dépenses directes et autres coûts appropriés engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La Société classe les remises et autres contreparties reçues d'un fournisseur à titre de réduction du coût des stocks, à moins que la remise ne se rapporte clairement au remboursement d'une charge particulière.

Pour l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, le coût des stocks constaté à titre de charge et inclus dans le coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation s'établissait à 5 944 249 \$ (5 406 555 \$ en 2007). Au cours des exercices de 53 et de 52 semaines terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007, aucune perte de valeur importante des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune perte de valeur des stocks constatée au cours des exercices précédents n'a fait l'objet d'une reprise.

Continuité de l'exploitation

En juin 2007, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 1400, intitulé « Normes générales de présentation des états financiers », en vue d'y inclure des exigences visant l'évaluation et la communication de la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Les nouvelles exigences entrent en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Société a appliqué les modifications apportées au chapitre 1400 au début de l'exercice considéré et leur mise en application n'a pas eu d'incidence sur ses résultats d'exploitation ni sur sa situation financière, ni sur les informations qu'elle fournit.

Instruments financiers – comment déterminer si un contrat est habituellement libellé dans une monnaie unique

En janvier 2008, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») a publié l'abrégé CPN-169, intitulé « Comment déterminer si un contrat est habituellement libellé dans une monnaie unique », lequel fournit des directives additionnelles sur le sens ou l'interprétation de l'expression « habituellement libellé » employée dans le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Les nouvelles directives prennent effet pour les états financiers intermédiaires et annuels publiés le 15 mars 2008 ou après cette date. La Société a appliqué les nouvelles directives rétrospectivement au début de l'exercice considéré. La mise en application n'a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation, ni sur la situation financière de la Société, ni sur les informations qu'elle fournit.

Futures normes comptables

Fondements conceptuels des états financiers

En février 2008, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 1000, intitulé « Fondements conceptuels des états financiers », afin de clarifier les critères relatifs à la comptabilisation d'un actif et au moment de la constatation des charges. En particulier, les indications permettant le report de frais ont été éliminées. Les nouvelles exigences prennent effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La Société appliquera les modifications apportées au chapitre 1000 au début de son exercice 2009 de concert avec la mise en application du nouveau chapitre 3064 intitulé « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles ».

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

En février 2008, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable concernant l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles (le « chapitre 3064 »), laquelle est fondée sur la norme comptable internationale IAS 38, publiée par l'IASB et intitulée Immobilisations incorporelles. Le nouveau chapitre remplace les directives existantes portant sur l'écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles et sur les frais de recherche et de développement. La nouvelle norme a pour but d'éliminer le report de frais qui ne répondent pas à la définition et aux critères de comptabilisation d'un actif. La norme prend effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La Société appliquera les nouvelles normes comptables de façon rétrospective au début de l'exercice 2009. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière et sur les informations qu'elle fournit.

Regroupements d'entreprises

En janvier 2009, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables concernant les regroupements d'entreprises (le « chapitre 1582 »), les participations sans contrôle (le « chapitre 1602 ») et les états financiers consolidés (le « chapitre 1601 ») qui se fondent sur la norme comptable internationale IAS 3, publiée par l'IASB et intitulée Regroupements d'entreprises. Les nouvelles normes remplacent les indications existantes relatives aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés. Ces nouvelles normes ont pour objectif d'harmoniser les normes comptables canadiennes en matière de regroupement d'entreprises avec les normes comptables internationales et américaines. Les nouvelles normes doivent être appliquées à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. Une application anticipée est autorisée. Les actifs et les passifs nés de regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition a précédé l'entrée en vigueur du présent chapitre ne doivent pas être ajustés lors de l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes. La norme concernant les participations sans contrôle devrait être appliquée de façon rétrospective, à l'exception de certains éléments.

La Société évalue actuellement si elle appliquera les nouvelles normes comptables au début de son exercice 2011 ou si elle optera pour une application anticipée des nouvelles normes comptables au début de son exercice 2010 afin de réduire au minimum la quantité de données retraitées lors de l'adoption des normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'incidence des nouvelles normes sur les résultats d'exploitation, la situation financière de la Société et les informations qu'elle fournit sera évaluée dans le cadre du projet de transition aux IFRS de la Société.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le CPN a publié un nouvel abrégé concernant l'évaluation des actifs et passifs financiers, le CPN-173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Les pratiques diffèrent lorsqu'il est question d'établir si l'on devrait tenir compte du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Les membres du Comité sont parvenus à un consensus : l'évaluation des actifs et des passifs financiers doit tenir compte de ces risques. L'abrégé s'applique de façon rétrospective, sans retraitement des périodes antérieures à tous les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels pour les périodes se terminant à la date de publication de l'abrégé ou à une date ultérieure. La Société appliquera le nouvel abrégé au début de l'exercice 2009.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'abrégé sur l'évaluation de ses actifs et passifs financiers; toutefois, elle ne prévoit pas que la mise en application aura une incidence importante sur ses résultats d'exploitation, ni sur sa situation financière ou sur les informations qu'elle fournit.

3. ACQUISITIONS

HealthAccess et Information Healthcare Marketing Corp.

Le 2 juillet 2008, la Société a fait l'acquisition des actifs de la division de médicaments spécialisés HealthAccess de Calea Ltd. ainsi que de la totalité des actions d'Information Healthcare Marketing Corp., filiale en propriété exclusive de Calea Ltd., qui gère un centre d'appels connexe. Établie à Mississauga en Ontario, l'entreprise acquise est exploitée par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et offre un soutien complet aux patients qui ont besoin de médicaments spécialisés. Les actifs acquis se composent principalement de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des améliorations locatives à deux emplacements. Les activités liées aux entreprises et aux actifs acquis ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Le coût total de l'acquisition, incluant les frais engagés relativement à l'acquisition, a été de 88 690 \$ et sera réparti entre les actifs acquis en fonction de leur juste valeur. La répartition du prix d'achat demeurera provisoire jusqu'à la finalisation de l'évaluation des actifs acquis. Le coût initial de l'acquisition a été attribué aux actifs nets en fonction de leur juste valeur, comme suit :

Fonds de roulement, montant net	3 886 \$
Immobilisations corporelles	488
Écart d'acquisition	84 316
Prix d'achat	88 690 \$

Centre d'Escomptes Racine

Le 25 septembre 2007, la Société a acquis les actifs de sept établissements de la chaîne de pharmacies Centre d'Escomptes Racine, situés au Québec. Les activités des établissements acquis ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Le coût global de l'acquisition en espèces, incluant les frais engagés dans le cadre de l'acquisition, s'est élevé à 77 464 \$. Ce montant inclut des frais juridiques de 387 \$ liés à l'acquisition comptabilisés dans l'exercice 2008 de la Société. Le coût de l'acquisition a été attribué aux actifs nets en fonction de leur juste valeur, comme suit :

Fonds de roulement, montant net	10 078 \$
Immobilisations corporelles	1 337
Écart d'acquisition	53 949
Fichiers d'ordonnances ¹	12 100
Prix d'achat	77 464 \$

¹ La valeur comptable des fichiers d'ordonnances de la Société est incluse dans les autres actifs incorporels dans les bilans consolidés.

Acquisitions d'autres entreprises

Au cours de l'exercice considéré, la Société a acquis les actifs ou actions d'un certain nombre de pharmacies qui, pris individuellement, n'ont pas d'incidence importante sur le total des acquisitions de la Société. Le coût global des acquisitions, qui se chiffre à 154 824 \$ (62 756 \$ en 2007), y compris les frais engagés dans le cadre des acquisitions, est imputé principalement à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels en fonction de leur juste valeur. Certaines répartitions du coût d'acquisition sont préliminaires et pourraient changer. Les activités des pharmacies acquises ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Fonds détenus en mains tierces

La Société avait des fonds détenus en mains tierces de 5 166 \$ (93 688 \$ en 2007) à l'égard de plusieurs offres visant l'acquisition de certaines pharmacies. Ces montants sont compris dans le solde des charges payées d'avance et des dépôts aux bilans consolidés.

4. INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2008	2007
Intérêts sur la dette bancaire	10 584 \$	10 887 \$
Intérêts sur le papier commercial	23 689	27 797
Intérêts sur la dette à court terme	2 292	–
Intérêts sur la dette à long terme	27 387	14 189
	63 952 \$	52 873 \$

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a capitalisé des intérêts débiteurs de 590 \$ (néant en 2007) au titre des immobilisations corporelles.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

4. INTÉRÊTS DÉBITEURS (suite)

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours, et des taux d'intérêt variables basés sur les taux des acceptations bancaires. La Société a conclu des contrats relatifs à des dérivés sur taux d'intérêt visant à convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes variaient entre 4,03 % et 4,18 %. Les contrats couvrant un montant de 150 000 \$ du capital théorique sont venus à échéance en décembre 2008. Les autres contrats viennent à échéance comme suit : une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,11 % en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,18 % en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un mois. La Société a enregistré un gain net de 332 \$ à titre d'intérêts débiteurs sur le papier commercial lié aux contrats venus à échéance en décembre 2008. Se reporter à la note 17 pour une analyse complémentaire des ententes relatives aux dérivés.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2008	2007
Taux d'imposition canadien combiné fédéral et provincial prévu par la loi	30,8 %	33,0 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Augmentation d'impôts futurs découlant de modifications au taux d'imposition prévu par la loi	0,1 %	0,3 %
Charges non déductibles et autres	0,1 %	(0,2) %
Taux d'imposition effectif	31,0 %	33,1 %

Les actifs et passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2008	2007
À court terme		
Produits reportés	59 724 \$	56 048 \$
Charges à payer	8 771	9 639
Autres	14 784	4 265
	83 279 \$	69 952 \$
À long terme		
Actifs amortissables	(76 181)\$	(60 803)\$
Autres passifs à long terme	38 123	33 854
Frais reportés	(15 094)	(7 916)
Perte nette en capital reportée en avant	6 181	6 696
Autres	(17)	(2 002)
	(46 988)\$	(30 171)\$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	30 049 \$	– \$	30 049 \$	38 155 \$	– \$	38 155 \$
Propriétés en cours d'aménagement	66 851	–	66 851	26 218	–	26 218
Terrains	45 946	–	45 946	34 778	–	34 778
Bâtiments	138 603	27 115	111 488	118 064	25 731	92 333
Matériel, agencements, matériel informatique et logiciels	1 063 824	532 376	531 448	863 636	433 127	430 509
Améliorations locatives	897 976	241 623	656 353	691 460	186 940	504 520
	2 243 249 \$	801 114 \$	1 442 135 \$	1 772 311 \$	645 798 \$	1 126 513 \$

Au cours de l'exercice considéré, la Société a amorti un montant de 190 322 \$ (161 584 \$ en 2007) en immobilisations corporelles.

7. FRAIS REPORTÉS

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Coûts d'ouverture d'établissements	113 683 \$	66 470 \$	47 213 \$	81 416 \$	48 450 \$	32 966 \$

La Société a amorti un montant de 18 020 \$ (13 508 \$ en 2007) en coûts d'ouverture d'établissements au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation au cours de l'exercice considéré.

8. ÉCART D'ACQUISITION

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se présente comme suit :

	2008	2007
Solde d'ouverture	2 245 441 \$	2 122 162 \$
Écart d'acquisition acquis	181 798	123 279
Solde de clôture	2 427 239 \$	2 245 441 \$

L'écart d'acquisition de 152 009 \$ (89 662 \$ en 2007) découlant des acquisitions d'actifs qui ont eu lieu au cours de l'exercice considéré devrait être déductible aux fins de l'impôt.

Aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Fichiers d'ordonnances	91 599 \$	20 924 \$	70 675 \$	40 529 \$	11 472 \$	29 057 \$
Technologies mises au point	1 912	1 062	850	1 486	516	970
Relations clients	29 600	3 512	26 088	29 600	1 897	27 703
Autres	200	–	200	200	–	200
	123 311 \$	25 498 \$	97 813 \$	71 815 \$	13 885 \$	57 930 \$

La Société a amorti un montant de 9 452 \$ (4 280 \$ en 2007) en fichiers d'ordonnances, un montant de 546 \$ (421 \$ en 2007) en technologies mises au point et un montant de 1 615 \$ (1 625 \$ en 2007) en relations clients au cours de l'exercice considéré.

Aucune perte de valeur des autres actifs incorporels n'a été constatée au cours des exercices de 53 et de 52 semaines terminées le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007.

10. DETTE À COURT TERME

Dettes bancaires

La dette bancaire se compose de montants prélevés sur les marges de crédit par la Société et les établissements des franchisés. Les établissements des franchisés sont en mesure d'emprunter en vertu d'ententes garanties par la Société. La Société a conclu des ententes avec des banques afin de garantir des marges de crédit d'un montant total de 425 000 \$ (415 000 \$ en 2007). Au 3 janvier 2009, les établissements des franchisés avaient utilisé un montant de 263 830 \$ (228 155 \$ en 2007) sur les marges de crédit disponibles.

Papier commercial

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours et des taux d'intérêt variables basés sur les taux des acceptations bancaires. La Société a conclu des ententes relatives à des dérivés sur taux d'intérêt visant à convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes variaient entre 4,03 % et 4,18 %. Les contrats couvrant un montant de 150 000 \$ du capital théorique sont venus à échéance en décembre 2008. Les autres contrats d'un montant de 100 000 \$ viennent à échéance comme suit : une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,11 % en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,18 % en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un mois. La Société a enregistré un gain net de 332 \$ à titre d'intérêts débiteurs sur le papier commercial lié aux contrats venus à échéance en décembre 2008. Se reporter à la note 17 pour une analyse complémentaire des ententes relatives aux dérivés.

Dettes à court terme

	Échéance	2008	2007
Facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours d'un montant net de 300 000 \$	Octobre 2009	197 845 \$	– \$
Dettes à court terme		197 845 \$	– \$

Le 17 octobre 2008, la Société a conclu une facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours d'un montant maximal de 200 000 \$ disponible pour un prélèvement unique. Le 23 octobre 2008, la Société a prélevé la totalité de cette facilité afin de refinancer une tranche de ses billets à moyen terme d'un montant de 300 000 \$ venant à échéance. Le 19 décembre 2008, la Société a modifié cette facilité afin d'augmenter le montant des fonds disponibles à 300 000 \$. Le montant additionnel de 100 000 \$ est disponible pour un prélèvement unique. Si la Société émet des billets à moyen terme pendant la durée de la facilité, elle devra effectuer un remboursement au titre de la facilité selon le moins élevé des montants suivants : le montant des billets à moyen terme émis ou le solde non réglé de la facilité.

Cette facilité porte intérêt à un taux variable calculé en fonction du taux préférentiel. Cette dette a été comptabilisée déduction faite des coûts d'émission et est évaluée au coût après amortissement.

Après la fin de l'exercice, le 20 janvier 2009, le montant non réglé de cette facilité a été remboursé, ce qui a eu pour effet de mettre fin à la facilité. Se reporter à la note 19 pour une analyse complémentaire.

11. DETTE À LONG TERME

	Échéance	2008	2007
Billets à moyen terme			
Billets, série 1 – 4,97 %	Octobre 2008	– \$	298 990 \$
Moins : tranche à court terme		–	298 990
		–	–
Billets, série 2 – 4,99 %	Juin 2013	447 250	–
Facilité à terme renouvelable de 800 000 \$ (550 000 \$ en 2007)	Juin 2011	200 000	–
Dettes à long terme		647 250 \$	– \$

Le 22 avril 2008, la Société a modifié le montant de sa facilité de crédit bancaire renouvelable existante qui vient à échéance en juin 2011, lequel est passé de 550 000 \$ à 800 000 \$. Parallèlement à cette modification, la Société a également augmenté son programme de papier commercial, le faisant passer de 300 000 \$ à 500 000 \$.

Le 22 mai 2008, la Société a déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans chacune des provinces du Canada un prospectus simplifié de base définitif (le « prospectus ») pour l'émission de billets à moyen terme négociables d'un montant maximal de un milliard de dollars. Sous réserve des exigences de la loi applicable, les billets à moyen terme négociables peuvent être émis dans le cadre du prospectus définitif pendant une période maximale de 25 mois à compter de la date du visa définitif, soit le 22 mai 2008.

Le 2 juin 2008, la Société a émis 450 000 \$ en billets à moyen terme de cinq ans (les « billets de série 2 ») en vertu du prospectus, pour un produit net global de 448 285 \$. Les billets de série 2 viendront à échéance le 3 juin 2013 et portent intérêt au taux fixe de 4,99 % par année.

Le 24 octobre 2008, les billets de série 1 d'un montant de 300 000 \$ ont été remboursés en entier, de même que la totalité des intérêts courus et impayés sur le paiement d'intérêt semestriel final. La Société a financé le remboursement avec des fonds provenant du prélèvement de 200 000 \$ sur la facilité de crédit non garantie de premier rang de 364 jours et avec un montant de 100 000 \$ provenant de la facilité à terme renouvelable.

Au 3 janvier 2009, un montant additionnel de 349 889 \$ (61 212 \$ en 2007) de la facilité à terme renouvelable de 800 000 \$ avait été utilisé comme suit : 8 889 \$ (61 212 \$ en 2007) en vertu de lettres de crédit et de garanties de financement de transactions et 341 000 \$ (45 000 \$ en 2007) aux fins du soutien du papier commercial émis par la Société.

Après la fin de l'exercice, le 20 janvier 2009, la Société a émis 500 000 \$ en billets à moyen terme en deux séries. Veuillez vous reporter à la note 19 pour les détails de l'émission.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme sont les suivants :

Facilité à terme	
2011	200 000 \$
Billets, série 2	
2013	450 000
	650 000 \$

12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Les composantes des autres passifs à long terme de la Société se présentent comme suit :

	2008	2007
Obligations reportées en vertu de contrats de location	263 743 \$	210 275 \$
Avantages sociaux futurs	16 879	15 247
Régime incitatif à long terme (note 14)	3 727	6 742
Perte non réalisée sur des instruments dérivés (note 17)	4 168	–
Autres	14 600	12 393
	303 117 \$	244 657 \$

Obligations reportées en vertu de contrats de location

Les obligations reportées en vertu de contrats de location représentent la différence entre la charge locative et les loyers en espèces et le report des avantages incitatifs accordés par le propriétaire.

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les salariés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des salariés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite agréés à des fins de capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2006. Les prochaines évaluations seront requises au 31 décembre 2009. L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de capitalisation pour ce qui est du régime de retraite non agréé a été effectuée en date du 31 décembre 2008. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 31 décembre 2009.

La Société a également en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les salariés en fonction des services rendus.

L'information sur les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2008 et 2007 respectivement, s'établit comme suit :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	80 510 \$	– \$	75 825 \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(11 120)	–	3 164	–
Cotisations patronales	4 332	620	4 735	491
Cotisations des participants	1 117	–	1 042	–
Prestations versées	(3 034)	(620)	(4 256)	(491)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	71 805 \$	– \$	80 510 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début	100 624 \$	4 775 \$	101 024 \$	4 595 \$
Coût des services rendus	6 051	439	6 230	415
Intérêts débiteurs	4 395	270	4 198	256
Cotisations des participants	1 117	–	1 042	–
Modifications apportées au régime	–	–	(248)	–
Gain actuariel	(21 676)	–	(7 366)	–
Prestations versées	(3 034)	(620)	(4 256)	(491)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	87 477 \$	4 864 \$	100 624 \$	4 775 \$
Situation de capitalisation – déficit des régimes				
Modifications apportées aux régimes non constatées	(1 306)	–	(1 507)	–
Pertes non constatées	4 963	–	11 149	–
Passif au titre des prestations constituées	(12 015)\$	(4 864)\$	(10 472)\$	(4 775)\$

Aucune modification importante n'a été apportée à l'égard de l'évaluation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de la Société entre le 30 novembre 2008 et le 3 janvier 2009.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2008			2007		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin						
Taux d'actualisation	6,75 %	3,25 %	6,75 %	5,25 %	2,63 %	5,25 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice						
Taux d'actualisation	5,25 %	2,63 %	5,25 %	5,00 %	2,50 %	5,00 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s.o.	7,50 %	3,75 %	s.o.
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % pour 2008 et 2007, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts reliés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes d'avantages complémentaires.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME (suite)

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Coût des services rendus	6 051 \$	439 \$	6 230 \$	415 \$
Intérêts débiteurs	4 395	270	4 198	256
Rendement réel de l'actif des régimes	11 120	–	(3 164)	–
Gain actuariel	(21 676)	–	(7 366)	–
Modifications apportées au régime	–	–	(248)	–
Coûts découlant d'événements survenus durant l'exercice	(110)	709	(350)	671
Écart entre ce qui suit :				
Rendement réel et rendement prévu de l'actif des régimes	(15 784)	–	(1 225)	–
Gain ou perte actuariel constaté pour l'exercice et gain ou perte actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	21 969	–	7 930	–
Amortissement des modifications apportées aux régimes et modifications réelles apportées aux régimes	(201)	–	(201)	–
Charge nette	5 874 \$	709 \$	6 154 \$	671 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires, se chiffrait à 4 952 \$ (5 226 \$ en 2007).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2008 et 2007, respectivement, comme suit :

	2008	2007
Titres de capitaux propres	59 %	58 %
Titres à revenu fixe	39 %	41 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	1 %

Aucune modification importante n'a été apportée à l'actif détenu par la fiducie globale entre le 30 novembre 2008 et le 3 janvier 2009.

L'actif du régime non agréé se compose d'espèces et de placements. Les placements sont dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 61 % dans des titres de capitaux propres, de 38 % dans des obligations et de 1 % dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fonction des valeurs de marché au 30 novembre 2008, ainsi que de 60 % dans des titres de capitaux propres et de 40 % dans des obligations au 30 novembre 2007. Aucune modification importante n'a été apportée à la répartition des placements entre le 30 novembre 2008 et le 3 janvier 2009.

13. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série sans valeur nominale

En circulation

	2008		2007	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	216 788 462	1 506 020 \$	214 975 945	1 491 264 \$
Actions émises	463 369	7 144	1 813 199	13 710
Actions rachetées	(1 464)	(10)	(682)	(5)
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	–	288	–	325
Options exercées	–	765	–	726
Solde à la fin	217 250 367	1 514 207 \$	216 788 462	1 506 020 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

3 janvier 2009

De base	216 976 909
Dilué	217 450 258

29 décembre 2007

De base	216 062 811
Dilué	217 220 846

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 473 349 (1 158 035 en 2007).

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions émises à des dirigeants de la Société et à des franchisés, y compris les actions émises en vertu des options attribuées aux dirigeants. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue.

La Société a consenti des prêts à certains salariés clés en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'ils acquièrent des actions ordinaires de la Société. Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance entre 2009 et 2011, sont assujetties à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec les actionnaires et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Les prêts consentis aux fins d'achat d'actions sont présentés comme une réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains salariés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit cidessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Avec prise d'effet en février 2007, les administrateurs ne sont plus admissibles aux régimes d'options sur actions. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

En 2003, la Société a adopté les indications du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions » sur une base prospective. Les recommandations exigent l'utilisation de la méthode à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés et des administrateurs. La Société a inscrit en 2008 une charge de 1 498 \$ (3 544 \$ en 2007) liée aux options sur actions émises en vertu des régimes à l'intention des salariés et des administrateurs.

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes.

Si la Société avait utilisé le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes pour les options sur actions émises en 2002, les options auraient été entièrement passées en charges avant la fin de l'exercice 2007 de la Société. Le bénéfice net de la Société pour la période de 52 semaines terminée le 29 décembre 2007 aurait été réduit de 176 \$. Le bénéfice de base et dilué par action aurait été inchangé.

Régime d'options sur actions à l'intention des salariés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains salariés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Ces options comprennent des attributions sous forme d'actions dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps, du rendement ou des deux à la fois. Les options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées comme ayant été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exigées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des salariés au cours de l'exercice considéré sont présentés cidessous :

	2008		2007	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	1 129 060	26,88 \$	2 916 450	15,30 \$
Exercées	(424 369)	14,80	(1 773 199)	7,82
Éteintes/annulées y compris les actions rachetées	(10 350)	29,30	(14 191)	29,64
En cours à la fin	694 341	34,22 \$	1 129 060	26,88 \$
Options pouvant être exercées à la fin	450 417	28,77 \$	753 125	19,25 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2008			Options pouvant être exercées en 2008	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
5,00 \$ à 5,60 \$	98 569	2,6	5,47 \$	98 569	5,47 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	77 651	3,6	23,78	77 651	23,78
25,86 \$ à 26,57 \$	44 334	4,7	26,10	41 368	26,10
29,30 \$ à 36,41 \$	123 787	5,4	32,33	92 829	32,39
46,32 \$	350 000	7,7	46,32	140 000	46,32
	694 341	5,9	34,22 \$	450 417	28,77 \$

Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

Avant février 2007, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émettait, aux administrateurs participants, des options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix d'exercice des options par action correspond à la juste valeur de marché de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être exercé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être exercées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être exercées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation des options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de l'exercice considéré sont présentés cidessous :

	2008		2007	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	420 000	37,99 \$	460 000	37,66 \$
Exercées	(39 000)	29,97	(40 000)	34,14
En cours à la fin	381 000	38,82 \$	420 000	37,99 \$
Options pouvant être exercées à la fin	321 000	37,84	260 000	34,63

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2008			Options pouvant être exercées en 2008	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
23,35 \$ à 26,95 \$	95 000	4,4	25,62 \$	95 000	25,62 \$
41,80 \$	106 000	6,6	41,80	106 000	41,80
44,02 \$	180 000	7,1	44,02	120 000	44,02
	381 000	6,3	38,82 \$	321 000	37,84 \$

14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs non salariés le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur non salarié se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle de une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur de marché des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toutes circonstances être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a inscrit 657 \$ au titre de la rémunération des administrateurs (788 \$ en 2007).

Les administrateurs non salariés qui ne détiennent pas d'options dont les droits ne sont pas acquis permettant d'acheter des actions ordinaires de la Société ont également le droit de recevoir, une fois par année, des unités d'actions différées d'un montant de 60 \$.

Le président du conseil d'administration non dirigeant touche une rémunération annuelle de 120 \$, dont la moitié peut, au choix de celui-ci, lui être versée en totalité ou en partie sous forme d'unités d'actions différées. L'autre moitié est payable sous forme d'unités d'actions différées.

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a émis un total de 17 979 unités d'actions différées (15 635 en 2007) d'une juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution de 50,71 \$ (51,86 \$ en 2007). Au 3 janvier 2009, 45 270 unités d'actions différées étaient en circulation (27 291 en 2007).

Régime incitatif à long terme

La Société a en place un régime incitatif à long terme (le « RILT ») à certains salariés, lequel a été mis sur pied en 2006. En vertu de ce régime, les salariés peuvent recevoir une attribution sous forme d'unités d'actions dont la valeur correspond à celle des actions ordinaires de la Société.

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a attribué 140 132 unités d'actions (100 172 en 2007) d'une juste valeur à la date d'attribution de 51,10 \$ (52,49 \$ en 2007), pour un total cumulatif de 387 707 unités d'actions (247 575 en 2007), dont les droits sont acquis au rythme d'un tiers par an. Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a payé les unités d'actions qui ont été attribuées en 2006 et dont les droits sont devenus entièrement acquis. Au 3 janvier 2009, 219 403 unités étaient en cours (194 837 en 2007).

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a constaté une charge de rémunération de 5 636 \$ (3 669 \$ en 2007) relativement à ces unités d'actions.

Le passif lié aux unités d'actions gagnées par les salariés en vertu du RILT est comptabilisé dans les autres passifs à long terme, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de l'exercice.

La Société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour réduire son exposition aux fluctuations futures du prix de ses actions à l'égard des attributions d'unités d'actions. Ces contrats viennent à échéance en décembre 2009 et en décembre 2010. Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture.

15. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008	2007
Débiteurs	(75 017)\$	(64 527)\$
Stocks	(185 020)	(201 658)
Charges payées d'avance	(17 648)	(8 756)
Créditeurs et charges à payer	25 239	147 267
Impôts à recouvrer (à payer)	(72 802)	(6 395)
	(325 248)\$	(134 069)\$

16. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels (à l'exclusion des charges d'impôts et d'assurance ainsi que des autres frais d'occupation) en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Paiements de location minimaux	316 931 \$	327 844 \$	320 859 \$	304 543 \$	288 652 \$	2 157 532 \$
Moins : Produits de sous-location	2 982	2 771	2 462	2 068	1 612	3 716
Total des obligations en vertu des contrats de location	313 949 \$	325 073 \$	318 397 \$	302 475 \$	287 040 \$	2 153 816 \$

Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

Services d'information

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, la Société a prorogé jusqu'en 2011 son entente d'impartition de certains services d'information à un tiers. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

Fiducie de financement

Jusqu'au 10 juin 2008, la Société avait pris des dispositions permettant à ses franchisés d'obtenir du financement supplémentaire de la part de la fiducie. Cette disposition avait été prise dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectuait au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. La Société avait fourni une lettre de crédit de soutien à l'intention de la fiducie. Cette lettre, dont la valeur correspondait à environ 10 % du capital total des prêts, consistait en une mesure de rehaussement du crédit.

La Société avait établi que la fiducie constituait une EDDV et que la Société en était le principal bénéficiaire. Par conséquent, pendant son existence, la fiducie était assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. L'incidence de la consolidation de la fiducie s'est traduite par le reclassement des emprunts des franchisés payables à la fiducie en papier commercial émis à des tiers.

16. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

Le 23 avril 2008, la Société a émis du papier commercial totalisant 200 000 \$ afin d'acquérir les prêts consentis aux franchisés par la fiducie. L'acquisition de ces prêts a permis de ramener de 499 000 \$ à 299 000 \$ l'encours des prêts consentis aux franchisés par la fiducie. Parallèlement à cette réduction, le montant de la lettre de crédit de soutien fournie par la Société à la fiducie comme mesure de rehaussement du crédit a été réduit, passant de 50 000 \$ à 30 000 \$.

Une partie du produit net de l'émission des billets de série 2 a été utilisé pour acquérir l'encours restant des prêts consentis aux franchisés par la fiducie. Parallèlement à l'acquisition de la totalité des prêts restants consentis aux franchisés par la fiducie, la lettre de crédit de soutien de 30 000 \$ a été annulée et retournée à la Société par la fiducie.

L'arrangement avec la fiducie a pris fin le 10 juin 2008.

Au 29 décembre 2007, une tranche de 499 350 \$ du solde du papier commercial consolidé de la Société était constituée de papier commercial émis par la fiducie.

Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les recours judiciaires contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction de la Société, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart sont à court terme de nature et réglées selon les modalités commerciales normales.

La Société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la Société est assujettie régulièrement à des vérifications des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, elle pourrait faire l'objet de nouvelles cotisations. Même si les déclarations de revenus aux fins d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects font l'objet de vérifications et de réévaluations, la direction estime que des provisions adéquates ont été établies pour satisfaire à toutes ses obligations fiscales. Toutefois, la modification d'interprétations ou de jugements peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects de la Société dans l'avenir. Le montant de l'augmentation ou de la diminution ne peut raisonnablement être estimé.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dérivés sur taux d'intérêt

En décembre 2005, la Société a conclu des contrats de dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables émis par la fiducie en une dette à taux fixe. Au cours de l'exercice considéré, le papier commercial émis par la fiducie a été remplacé par du papier commercial émis directement par la Société. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société en vertu des contrats de dérivés varient de 4,03 % à 4,18 %. Les contrats couvrant un montant de 150 000 \$ du capital théorique sont venus à échéance en décembre 2008. Les autres contrats viennent à échéance comme suit : une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,11 % en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe à payer de 4,18 % en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un mois. La Société a enregistré un gain net de 332 \$ à titre d'intérêts débiteurs sur le papier commercial lié aux contrats venus à échéance en décembre 2008.

Selon les valeurs de marché des contrats relatifs à des dérivés sur taux d'intérêt au 3 janvier 2009, la Société a constaté un passif de 4 647 \$, dont une tranche de 1 566 \$ est présentée dans les créditeurs et charges à payer et une tranche de 3 081 \$, dans les autres passifs à long terme. Selon les valeurs de marché des contrats relatifs aux dérivés sur taux d'intérêt au 29 décembre 2007, la Société a constaté un actif de 428 \$ dans les autres actifs. Au cours des périodes de 53 et de 52 semaines terminées le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007, la Société a déterminé que les dérivés sur taux d'intérêt constituaient une couverture efficace pour les taux d'intérêt variables sur la dette connexe sous forme de papier commercial. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats.

Dérivés sur contrat à terme d'actions

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du RILT. Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice.

Selon les valeurs de marché des dérivés sur contrat à terme d'actions au 3 janvier 2009, la Société a constaté un passif net de 2 093 \$, dont une tranche de 1 006 \$ est présentée dans les créditeurs et charges à payer et une tranche de 1 087 \$, dans les autres passifs à long terme. Selon les valeurs de marché des dérivés sur contrat à terme d'actions au 29 décembre 2007, la Société a constaté un actif de 332 \$ dans les autres actifs. Au cours des exercices de 53 et de 52 semaines terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007, la Société a évalué que le pourcentage des dérivés sur contrat à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, constituait une couverture efficace pour le cours des actions ordinaires liées aux unités non gagnées. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007 se compose de ce qui suit :

	2008	2007
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
(Perte) gain non réalisé(e) sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 1 560 \$ et de 180 \$, respectivement)	(3 087)\$	247 \$
(Perte) gain non réalisé(e) sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 141 \$ et de néant, respectivement)	(355)	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 442)\$	247 \$

Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, des montants de 186 \$ et de 18 \$ (néant et 160 \$ en 2007) auparavant inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrats à terme d'actions, respectivement, ont été constatés dans les résultats.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle réglait les actifs et les passifs financiers à la date de présentation de l'information.

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, de la dette bancaire, du papier commercial, de la dette à court terme, des créditeurs et des dividendes à payer se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme d'actions est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques financiers pouvant avoir une incidence négative sur sa performance financière. La Société peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer certains de ces risques. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Plus de détails sur ses risques sont fournis comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs financiers de la Société et que les flux de trésorerie qui y sont associés varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt.

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions favorables ou défavorables sur la performance financière de la Société.

La Société utilise des dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque, tout en surveillant de façon constante la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations de taux d'intérêt sur ses titres d'emprunt à taux fixe et variable. La Société a conclu divers contrats relatifs à des dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à du papier commercial à taux variable en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société en vertu de ces contrats s'échelonnent de 4,03 % à 4,18 %. Les contrats couvrant un montant de 150 000 \$ du capital théorique sont venus à échéance en décembre 2008. Les autres contrats d'un montant de 100 000 \$ viennent à échéance comme suit : une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe de 4,11 % en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ ayant un taux fixe de 4,18 % en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un mois.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux contrats relatifs aux dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières. Au 3 janvier 2009, la Société n'est pas assujettie à ce risque (428 \$ en 2007), puisque les contrats relatifs à des dérivés sur taux d'intérêt sont en situation de passif.

Au 3 janvier 2009, la Société affichait une dette à taux variables non couverte de 904 830 \$. Au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, l'encours moyen de la dette à taux variables non couverte de la Société était de 484 973 \$. Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours de l'exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté d'environ 1 701 \$, respectivement, en raison de l'exposition de la Société au risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variables non couverte.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les contreparties de la Société manquent à leurs obligations financières envers la Société et entraînent une perte de bénéfices.

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments d'ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme étant négligeable.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers.

La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités d'exploitation, à l'accès aux facilités bancaires et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux qui lui permettent de respecter ses obligations financières et les exigences liées à son programme d'investissement en immobilisations et pour financer de nouvelles occasions de placement ou autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque d'illiquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation de manière à respecter ses obligations financières à court terme et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Les échéances contractuelles des passifs à court et à long terme de la Société au 3 janvier 2009 se détaillent comme suit :

En milliers de dollars	Paiements exigibles au cours de 90 prochains jours	Paiements exigibles entre 90 jours et moins de un an	Paiements exigibles entre un an et moins de deux ans	Paiements exigibles après deux ans	Total
Dettes bancaires	240 844 \$	– \$	– \$	– \$	240 844 \$
Papier commercial	341 000	–	–	–	341 000
Dettes à court terme	–	200 000	–	–	200 000
Créditeurs	964 059	18 876	–	–	982 935
Billets à moyen terme	–	–	–	450 000	450 000
Facilité à terme renouvelable	–	–	–	200 000	200 000
Autres passifs à long terme	48 806	–	12 573	11 157	72 536
Total	1 594 709 \$	218 876 \$	12 573 \$	661 157 \$	2 487 315 \$

Il n'y a aucun écart entre la valeur comptable de la dette bancaire et le montant que la Société est tenue de payer. Le montant des créanciers et des autres passifs à long terme exclut certains passifs qui ne sont pas considérés comme des passifs financiers.

18. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions d'investissement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice en rapport avec le capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, relocalisés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes ainsi que l'acquisition de sites destinés à la construction de futurs établissements, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés des liquidités au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'émission de titres d'emprunt additionnels. Au cours de l'exercice, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Notes complémentaires (suite)

3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

18. GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la tranche à court terme de celle-ci) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent le total de sa structure du capital. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location-exploitation lorsqu'elle évalue le total de sa structure du capital. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les cotes de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission ou au remboursement sur la dette. La Société est soumise à certaines clauses restrictives en vertu de ses emprunts et elle se conforme à ces clauses.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport au total de sa structure du capital, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes.

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines informations ayant trait à la structure du capital et à la situation financière de la Société à la fin des périodes indiquées.

	3 janvier 2009	29 décembre 2007
Trésorerie	(36 567)\$	(27 588)\$
Dette bancaire	240 844	225 152
Papier commercial	339 957	543 847
Dette à court terme	197 845	–
Tranche à court terme de la dette à long terme	–	298 990
Dette à long terme	647 250	–
Dette nette	1 389 329	1 040 401
Capitaux propres	3 459 413	3 075 710
Total de la structure du capital	4 848 742 \$	4 116 111 \$
Dette nette : capitaux propres	0,40:1	0,34:1
Dette nette : total de la structure du capital	0,29:1	0,25:1
BAlIA : intérêts débiteurs ayant un effet sur la trésorerie ^{1, 2}	17,45:1	18,37:1

¹ Aux fins du calcul des ratios, le BAlIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) se compose du BAlIA de chacune des périodes de 53 semaines et de 52 semaines terminées à ces dates. Le BAlIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Les mesures financières non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

² Les intérêts débiteurs ayant un effet sur la trésorerie sont également une mesure non définie par les PCGR et ils se composent des intérêts débiteurs pour chacune des périodes de 53 semaines et de 52 semaines terminées à ces dates et excluent l'amortissement des frais de financement reportés.

Au cours de l'exercice, la Société a maintenu sa structure du capital et sa situation financière souhaitées, comme le démontrent les ratios ci-dessus.

Un sommaire des cotes de solvabilité de la Société au 3 janvier 2009 est présenté dans le tableau suivant :

	Standard & Poor's	Dominion Bond Rating Service
Cote de solvabilité d'entreprises	BBB+	–
Dette non garantie de premier rang	BBB+	A (bas)
Papier commercial	–	R-1 (bas)

Aucune modification n'a été apportée aux cotes de solvabilité de la Société au cours de la période de 53 semaines terminée le 3 janvier 2009.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 20 janvier 2009, la Société a émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de trois ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2012 et portent intérêt à un taux fixe de 4,80 % (les « billets de série 3 »). Elle a également émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % (les « billets de série 4 »). Les billets de série 3 et de série 4 ont été émis en vertu du prospectus modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009.

Le produit net de l'émission des billets de série 3 et de série 4 a été affecté au refinancement de la dette existante et au remboursement de tous les montants non réglés en vertu de la facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours. Cette facilité a pris fin le 20 janvier 2009.

Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice (non vérifié)

Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme

31,54 fois

Le ratio de couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement qui étaient inclus dans les intérêts débiteurs, tels qu'ils sont présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société pour l'exercice.